

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° M^e 13307

Service consulté
DIF

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR DES OPERATIONS
DE REVALORISATION DU SITE DU THANNER HUBEL**

Résumé : le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation d'autorisations de programme d'un montant de 13 050 € à des opérations de revalorisation du site du THANNER HUBEL, ainsi que d'accorder une subvention de 8 000 € en section de fonctionnement pour l'opération programmée en 2005 de réalisation de la plaquette d'information du site et réalisée en 2007.

Dans le cadre de la politique départementale des sites de loisirs été/hiver de la montagne haut-rhinoise, le Département est en mesure de participer pour l'année 2007 au titre de son programme F044, au financement d'opérations dont les travaux sont en cours et qui ont fait l'objet d'autorisations de démarrage anticipé.

A ce titre, les dossiers recevables et susceptibles de recevoir l'affectation d'autorisation de programme pour le **THANNER HUBEL** sont les suivants :

En raison de mauvaises conditions climatiques lors de l'exécution des opérations d'installation du pylône de compression et de la mise en place du chalet de départ du télésiège, des moyens supplémentaires ont dû être engagés d'urgence, tels que des travaux de décaissement et d'acheminement de matériaux, lesquels ont fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé du Département et nécessitent l'attribution de crédits complémentaires.

Parallèlement, ces mêmes conditions climatiques ont conduit au lessivage des terrains concernés par les travaux de sécurisation réalisés en 2006 rendant impossible le réensemencement du site tel que prévu initialement. Un apport de terre végétale a été rendu indispensable.

Le coût total de ces travaux supplémentaires est estimé à 14 500 € H.T. pour lesquels une participation départementale de 13 050 € est sollicitée.

A contrario, l'opération de création de la plaquette d'information sur les activités du site, déjà programmée en 2005 et en cours d'établissement à l'heure actuelle, s'avère moins onéreuse que prévue et est à prévoir en section de fonctionnement. Le coût initial de l'opération qui était de 10 000 € H.T. est ramené 8 890 € H.T. La participation

départementale sollicitée s'élève à 8 000 € et l'inscription des crédits nécessaires a été demandée en DM2 sur le programme F044 au chapitre 65734. Il vous est donc proposé d'accorder une subvention pour ladite opération.

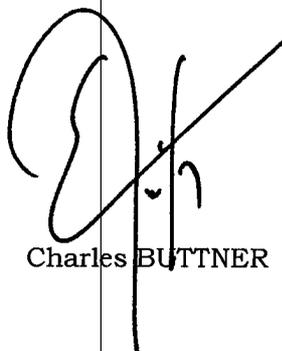
Les opérations précitées faisant l'objet d'autorisations de programmes sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Site	opérations	coût total	montant de la subvention Programme F044
Thanner Hubel	pylône de compression 3 ^{ème} phase	5 000	4 500
	chalet départ télési 3 ^{ème} phase	2 500	2 250
	réensemencement piste de ski travaux complémentaires	7 000	6 300
Total		14 500	13 050

En conclusion, je propose à votre Commission :

- d'accorder des subventions pour un montant total de 13 050 € à la Communauté de Communes du Pays de Thann sur un montant subventionnable de 14 500 € au titre du programme 2007 pour réaliser les travaux de la 3^{ème} phase du pylône de compression et du chalet de départ du télési, ainsi que les travaux complémentaires de réensemencement de la piste de ski du site du Thanner Hubel et d'affecter ce montant sur l'autorisation de programme N°1/2007 du programme F044, fonction 94, nature 20414, enveloppe 89591,
- d'accorder une subvention de 8 000 € sur la section de fonctionnement, programme F044 chapitre 65, nature 65734, enveloppe 77802 à la Communauté de Communes du Pays de Thann pour l'opération programmée en 2005 de réalisation de la plaquette d'information sur les activités du site du Thanner Hubel ,
- d'autoriser le versement de ces montants à la Communauté de Communes de Thann.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER